

Jour de séance 9

le mardi 11 décembre 2012

13 h

Prière.

L'hon. M. Trevors (Miramichi-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à assurer la sauvegarde du service de transport ferroviaire de passagers et de marchandises de Moncton à Campbellton. (Pétition 2.)

L'hon. M. Soucy dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Advice to the Premier : Backgrounder : Possible Impact of Changes to the Employment Insurance Program on New Brunswick, June 13, 2012, Updated June 28, 2012 : Prepared by Post-Secondary Education, Training and Labour*.

M. Boudreau invoque le Règlement; il soutient que le document déposé par l'hon. M. Soucy est irrecevable, car, outre le fait que certaines parties en sont caviardées, il n'est pas dans les deux langues officielles. L'hon. P. Robichaud intervient au sujet du rappel au Règlement, et, avec le consentement unanime de la Chambre, le document est retiré.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. P. Robichaud :

15, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*;

par l'hon. M. Higgs :

16, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac* ;

17, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;

18, *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière* ;

par l'hon. M. Fitch :

19, *Loi sur le financement communautaire* ;

par l'hon. M^{me} Blais :

20, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;

21, *Loi modifiant la Loi sur la tutelle des enfants*.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 2 et 3, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 11, 9 et 10 sera appelée. La Chambre se reformera ensuite en Comité plénier, pour étudier les projets de loi 4 et 6.

L'hon. M. Higgs, ministre des Finances, remet un message de S.H. l'administrateur au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 11 décembre 2012

S.H. l'administrateur transmet le budget de capital pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 ainsi que le volume I du budget supplémentaire pour 2011-2012, qui comportent les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, il recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

Le juge en chef,
(signature)
J. Ernest Drapeau

Conformément à l'avis de motion 8, l'hon. M. Higgs, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

La question proposée, l'hon. M. Higgs prononce le discours sur le budget de capital pour 2013-2014.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

Le président du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M. Urquhart, appuyé par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud demande au président de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Le président du comité souligne la nomination de Rose Campbell à titre de nouvelle greffière adjointe.

La séance, suspendue à 15 h, reprend à 15 h 10.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

2, *Loi concernant la réforme de l'impôt foncier.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

L'hon. P. Robichaud demande au président suppléant de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 11, 9 et 10 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 4 et 6, puis, sur autorisation, les projets de loi 11, 9 et 10.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 11 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi électorale*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 9 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi électorale*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi concernant les statistiques de l'état civil*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 10 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi concernant les statistiques de l'état civil*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, reprend la suppléance à la présidence de la Chambre. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 4, *Loi modifiant la Loi sur les produits naturels* ;
- 6, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Il est unanimement convenu que les projets de loi 11, 9 et 10 soient étudiés en Comité plénier sur-le-champ.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, reprend la suppléance à la présidence de la Chambre. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 9, *Loi modifiant la Loi électorale* ;
- 10, *Loi modifiant la Loi concernant les statistiques de l'état civil* ;
- 11, *Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

L'hon. M^{me} Blais demande au président suppléant de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et donne avis que, le mercredi 12 décembre 2012, la deuxième lecture des projets de loi 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sera appelée.

La séance est levée à 16 h 35.